

Proposition d'une chaire « Éducation artistique et culturelle »

Profil envisagé

PRCM « éducation artistique et culturelle »

(PRCM n° d'emploi)

Equipe Pédagogique Nationale : Innovation (EPN 16)

Directeur de l'EPN : Jean-Claude RUANO-BORBALAN

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel doté d'un statut de « grand établissement ». Le décret de 1988 relatif au Cnam, modifié en novembre 2009, affirme, en son article premier, l'existence d'un Cnam en réseau, dont le siège est à Paris. Ses formations professionnelles déployées dans l'ensemble des régions métropolitaines y compris la région francilienne, dans les outre-mer et dans des centres à l'étranger, ses activités de recherche au sein d'équipes reconnues par l'HCERES dans le cadre de programmes de recherche technologique et partenariale ou sous la forme de prestations d'essais et de conseil, sa mission de diffusion de la culture scientifique et technique, constituent sa particularité.

La diversité et la richesse des équipes du Cnam dotent l'établissement d'un spectre large de compétences, couvrant pratiquement tous les champs professionnels, des sciences de l'ingénieur aux domaines de l'économie, de la gestion et des sciences sociales.

Les missions spécifiques dévolues aux enseignants-chercheurs du Cnam sont les suivantes :

- prise en compte des besoins des territoires dans l'organisation et les contenus de l'offre de formation ;
- prise en compte et suivi des besoins exprimés par les publics de la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire ;
- contribution à la mise en œuvre, dans le cadre d'une contractualisation siège-centres, d'une stratégie permettant au Cnam d'installer, de manière intégrée, son identité sur le territoire national ;
- prise en compte des prescriptions de financement de la formation professionnelle dans la construction des formations ;
- coordination nationale des équipes pédagogiques et participation au suivi du déploiement de l'offre de formation et au bon déroulement des enseignements et de leur qualité ;
- possibilité d'assurer des enseignements et de participer à diverses activités liées au statut d'enseignant sur l'ensemble du territoire ;
- mise en œuvre d'une offre de formation à distance pour l'ensemble des centres, métropolitains, ultra-marins et étrangers ;
- contribuer au rayonnement des valeurs de l'établissement et à la promotion nationale et internationale de son image.

Enjeux et contexte général

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) est une priorité nationale inscrite à l'agenda des politiques publiques. Volonté forte du président de la République, le déploiement de l'EAC est porté en particulier par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle. L'EAC constitue l'axe central de la feuille de route fixée au Gouvernement en matière culturelle, avec l'objectif de donner un égal accès à l'art et à la culture à tous les élèves, sur le temps scolaire comme en dehors. L'ambition dite du « 100% EAC » vise à réduire la fracture culturelle identifiée comme l'un des facteurs majeurs de l'inégalité des chances à l'école, mais aussi dans l'enseignement supérieur et dans le monde professionnel. Il s'agit de donner aux enfants, dès le plus jeune âge, le goût et les moyens d'exprimer leurs talents, de stimuler leur créativité et d'encourager leur curiosité.

En tant que politique publique, la diffusion de l'éducation artistique et culturelle a été définie au début des années 2000. Associant l'État et les collectivités locales de toute strate dans un effort collectif, elle embrasse les responsabilités d'une multitude d'acteurs politiques culturels et éducatifs et bénéficie d'une attention croissante de spécialistes des sciences de l'éducation et des chercheurs en sciences humaines et sociales. Sur le plan institutionnel, l'EAC est appréhendée en tant que politique éducative à la responsabilité partagée par les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de la Culture et de la Communication. Ce caractère interministériel s'est traduit par la création en 2005 d'un Haut Conseil (HCEAC) rassemblant les parties prenantes de l'EAC dans un collectif représentatif du milieu scolaire et des acteurs professionnels.

Dans ce contexte, et partant du constat qu'aucune institution dédiée à la recherche et à la formation - initiale et continue - n'existait dans ce champ d'étude et d'activité, le Cnam a été choisi pour être le porteur et l'opérateur d'un dispositif ad hoc intitulé « **Institut national d'éducation artistique et culturelle** ». Inspiré du modèle de transmission finlandais, l'INSEAC a été créé le 19 février 2020 dans le cadre d'une convention cadre entre le Cnam, les trois ministères susvisés et les quatre collectivités territoriales bretonnes concernées par son implantation.

Établi à Guingamp, ville des Côtes d'Armor, exemplaire pour son engagement dans l'expérimentation du 100% EAC, l'INSEAC porte une mission de conception pédagogique et de diffusion d'une offre de formation professionnelle supérieure à destination de tous les acteurs impliqués au niveau national et international. Il assure la production et la diffusion de ressources numériques dédiées à la qualification et à l'accompagnement des acteurs dans toute leur diversité. Il développe des recherches autour des pratiques innovantes et veille à accompagner le rayonnement et la diffusion de l'éducation artistique et culturelle auprès du public le plus large.

Pour appuyer le fonctionnement et coordonner la politique scientifique de l'INSEAC, dans le cadre de la politique engagée par les ministères concernés, le Conservatoire national des arts et métiers crée en son sein une chaire « **éducation artistique et culturelle** » visant à apporter une réponse aux besoins de formation et de compétences professionnelles des acteurs du secteur. Cette chaire aura vocation à piloter une offre, à animer une équipe d'enseignants-chercheurs spécialistes de l'éducation artistique et culturelle et à coordonner les actions de l'établissement autour de cette thématique en veillant à construire des dynamiques transverses avec d'autres champs disciplinaires et notamment avec les autres chaires du Cnam consacrées à la culture, au design et à l'innovation.

Mission de recherche

Rattachée à un laboratoire SHS du Cnam, la chaire « **éducation artistique et culturelle** » s'inscrit dans le champ des sciences humaines et sociales. Croisant les approches des sciences de l'éducation, de la sociologie, et de la communication, la chaire est centrée sur l'évaluation des effets d'une pratique artistique et culturelle renforcée sur le développement des personnes et des collectifs. Elle mènera

aussi une réflexion de fond sur les enjeux et structures de la culture, dans l'esprit d'une analyse constante des mutations que celle-ci connaît.

La chaire a vocation à animer un réseau d'experts nationaux et internationaux, tout en étant fortement ancrée dans un territoire identifié pour son engagement EAC. Bassin de vie approprié à la conduite de travaux de recherche contextualisés en accord avec le rectorat de Bretagne expérimentateur du 100% EAC, jouissant d'une riche programmation culturelle, fortement tournée vers la transmission et la conservation du patrimoine régional, notamment linguistique, le territoire de Guingamp apportera au titulaire et à l'équipe d'experts qu'il structurera auprès de lui un terrain d'étude privilégié, notamment pour les travaux doctoraux.

Les activités de recherche de la chaire auront une visée méthodologique et prospective. De par son expertise, elle participera également à l'évaluation de l'action publique et à la promotion des démarches éducatives en partageant la connaissance approfondie des dynamiques d'EAC. Elle s'attachera à interpréter les effets intrinsèques et extrinsèques de l'éducation à l'art et au patrimoine. Elle pourra également approfondir la notion d'interculturalité et chercher à analyser le phénomène du plurilinguisme, dont elle pourra mesurer toute la portée et les implications dans un contexte régional à forte identité.

Mission d'enseignement et responsabilités administratives

Conformément à la mission principale du Conservatoire national des arts et métiers, la chaire « **éducation artistique et culturelle** » a vocation à construire et à dispenser des enseignements à visée professionnelle. Elle coordonnera une offre de formations courtes, dispensables tout au long de la vie, et pilotera la construction de parcours diplômants découpés en blocs de compétences certifiables et reconnus par les dispositifs nationaux de financement de la formation professionnelle.

La chaire sera implantée à Guingamp dans le département des Côtes d'Armor, au sein de l'INSEAC dont la ou le titulaire aura vocation à assurer la direction. A cet égard il aura soin de veiller à la diversité de ses publics : étudiants au sein des INSPE, étudiants des filières universitaires concernées, élèves des écoles d'art, professeurs des écoles, médiateurs, travailleurs sociaux, élus locaux... La ou le titulaire s'attachera également à l'intégration des publics éloignés de l'enseignement supérieur et à l'accompagnement des « décrocheurs ». Pour rendre l'offre de formation de l'INSEAC accessible au plus grand nombre, il aura recours à l'innovation pédagogique et veillera à la diffusion de ressources numériques ainsi qu'à la mixité des modalités de transmission.

Placée dans le périmètre de l'établissement public, la chaire EAC fonctionnera en interaction avec le Centre régional du Cnam de Bretagne et en liaison avec le réseau national et international du Conservatoire. La chaire développera des partenariats forts, avec les universités présentes sur le territoire et avec les institutions du champ de l'éducation (ex : les INSPE), de la culture et du champ social ou avec des organisations œuvrant pour la diffusion et la médiation culturelle en région, en métropole et en outremer, et à l'international.

La ou le titulaire de la chaire sera rattaché à l'Équipe Pédagogique Nationale « Innovation » du Cnam. La ou le titulaire devra définir et assurer des formations susceptibles d'entrer dans les cursus existants, en premier lieu au sein de l'EPN 16 (innovation) à laquelle elle ou il appartiendra et également en transversalité au sein du Cnam.

Profil du titulaire

La ou le futur professeur devra être en mesure de s'adapter aux modalités pédagogiques spécifiques liées aux publics de l'établissement, principalement en formation continue, en apprentissage et, souvent, en reprise d'études.

La ou le futur professeur du Cnam aura un profil de chercheur ayant assuré des responsabilités de haut niveau au plan professionnel dans les activités d'éducation artistique et culturelle et/ou un profil académique de grande notoriété dans le domaine. Dans tous les cas il devra démontrer une expérience de l'enseignement supérieur et aura, par ses actions, ses recherches et son rayonnement dans l'univers professionnel, contribué à faire progresser l'analyse et les pratiques.

La ou le futur professeur présentera des aptitudes au pilotage d'activités dans le domaine concerné et aura vocation à s'établir durablement dans le département des Côtes d'Armor.

CANDIDATURE

Limitée à 8 pages comprenant :

- CV ;
- Expérience dans le champ associé au profil ;
- Vos projets pour la chaire ;
- Titres ;
- Travaux et publications.

Les dossiers de candidatures doivent être **envoyés au plus tard le** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CNAM-
Administrateur Général - (recrutement PRCM)
292 rue Saint Martin
75141 PARIS cedex 03

CONTACT

Olivier FARON

Administrateur général du Cnam, directeur provisoire de l'INSEAC

Coordonnées : administarteur.general@cnam.fr